



Affaire 04-180226

Partenariat avec Le Lions Club Plainois - Dons d'ouvrages pédagogiques des écoles et d'ouvrages pour enfants, adolescents et adultes de la médiathèque Paulette Pégou à destination de Madagascar

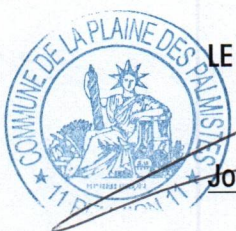
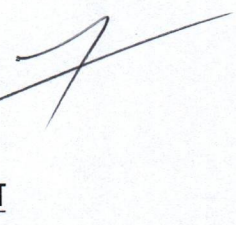
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 février 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 04

Procurations : 00

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

 LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX-HUIT
FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-cinq le **DIX-HUIT FÉVRIER** à **DIX-HUIT HEURES ET CINQ MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Joan DORO conseiller municipal – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Néant.

Publicité faite le 25/02/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260218-DCM04-180226-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Affaire 04-180226

Partenariat avec Le Lions Club Plainois - Dons d'ouvrages pédagogiques des écoles et d'ouvrages pour enfants, adolescents et adultes de la médiathèque Paulette Pégou à destination de Madagascar

Le Maire indique que le don de livres fonctionne sur des mécanismes de solidarité nationale, voire internationale, qui s'appuient parfois sur une vision misérabiliste des pays en voie de développement. Dans l'espace francophone, des structures françaises expédient chaque année dans toute la francophonie du Sud une quantité considérable d'ouvrages donnés par des particuliers, des associations ou des bibliothèques françaises (à la suite d'opérations de « *désherbage* »).

Dans le cadre de l'action éducative et culturelle, il est proposé d'instaurer un partenariat permanent avec l'association Le Lions Club Plainois connue pour ses actions caritatives afin d'organiser des dons d'ouvrages. Dans une logique de réemploi et de développement durable, ce type de coopération permet de donner une seconde vie aux livres, profitant aux écoles élémentaires et aux bibliothèques de Madagascar.

Cette offre accompagne les politiques éducatives et les lecteurs en apprentissage, en leur permettant de bénéficier de moyens supplémentaires afin d'enrichir leurs fonds, tout en donnant la possibilité d'ouvrir des espaces dédiés à la lecture et apprentissage et en prenant en compte les langues locales et/ou nationales existantes : tout individu a besoin de découvrir la lecture non seulement dans sa langue maternelle mais aussi dans la langue nationale instituée sur le territoire, afin d'avoir les outils de communication et d'évolution sociétale dans son propre intérêt.

Actuellement, les ouvrages objet de ce dispositif sont entreposés dans l'ancienne bibliothèque. Répertoriés au nombre de 680, il s'agit autant de supports pédagogiques à l'état neuf qui ne sont plus utilisés, que d'ouvrages généraux sortis des dons de l'ex BDP et des désherbages de la médiathèque.

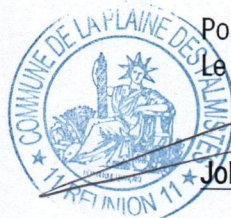
Le processus d'acheminement se fera en deux temps :

- Validation du répertoire établi des titres des ouvrages sur des listes distinctes par les deux parties (association et commune) : une à caractère pédagogique et une à caractère culturelle ; pour toute opération de don, les bases de travail sont fondées sur l'accompagnement, l'écoute et les relations équitables entre l'association et la commune,
- Récupération par l'association des cartons préparés pour l'acheminement, avec un processus de suivi entre les deux parties.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **AUTORISE** le Maire à organiser le don des ouvrages au profit de l'association Le Lions Club Plainois, à destination de Madagascar, selon les conditions précitées,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET